

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
17/10/2022**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
25/10/2022**Date de publication :**
25/10/2022**Le 24 octobre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie FREMY, Aurélia FOURNIER, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAI, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES et Aurore VERDIER**Était représenté :** Fabrice GUIRAUD par Jean-Georges CLAIR**Absente :** Josette VALLAU**Secrétaire de séance :** Gabriel BEUGIN**DÉLIBÉRATION N° 2022-78****OBJET : Travaux d'investissement – Demande d'emprunt**

Il a été prévu au budget principal de la Commune un emprunt pour financer les investissements de l'année :

- acquisition d'un tracteur épareuse,
- travaux de réhabilitation de l'ancienne gare de Cabanac,
- travaux de transition énergétique dans les salles des fêtes et les ecoles,
- travaux de réfection de la VC n° 201 du Roy (1ère tranche),
- extension du cimetière de Villagrains.

Ces derniers mois ont été marqués par des difficultés d'accès à l'emprunt des collectivités locales liées à l'application du taux d'usure. Ce dernier, qui représente le taux maximal auquel les banques peuvent prêter, était en quelques mois devenu trop bas pour les collectivités. Celles-ci ne pouvaient plus emprunter à taux fixe et à long terme.

La commune a procédé à la consultation de 4 organismes bancaires :

- le Crédit Mutuel,
- la Banque Postale,
- le Crédit Agricole,
- la Caisse d'Épargne.

La Banque des Territoires ne propose que des offres réservées à des projets où une notion de transition écologique et énergétique est démontrée.

La commission « finances », réunie le 27 septembre 2022, propose de contracter un emprunt de 600 000 € sachant que deux emprunts se terminent en 2022-2023 (annuités de 36 483,02 €). Cela permettra de réduire l'impact de cet emprunt en utilisant la possibilité de versements en une ou plusieurs fois.

L'intérêt de porter cet emprunt à 600 000 € dès à présent est d'assurer le financement des investissements de l'année mais aussi de certaines actions de la CAB et du projet de nouvelle Mairie tout en se préservant de taux plus élevés à l'avenir et sans avoir recours à des taux variables.

Au vu des offres reçues, il est proposé de contracter auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine un emprunt de 600 000 € sur 15 ans au taux annuel de 3,20 % soit un montant global d'intérêts de 164 847,16 € :

- montant emprunté : 600 000 €
- taux fixe sur 10 ans : 3,20 %
- échéance annuelle constante : 50 989,81 €
- remboursement total : 764 847,16 €
- frais de dossier : 600 €
- possibilité de fixer la 1^{ère} échéance à 18 mois maximum pour une périodicité annuelle,
- possibilité de versements des fonds en plusieurs fois,
- déblocage des fonds avant le 08 octobre 2023.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal accepte à la majorité, Aurore VERDIER votant contre et Carine LASSOUANE s'abstenant, la proposition du Crédit Agricole telle que décrite précédemment et autorise Mme le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et le déblocage des fonds.

POUR : 16

CONTRE : 01

ABSTENTION : 01

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

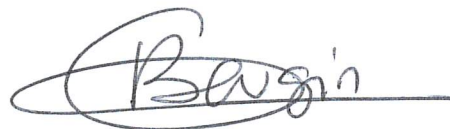
En mairie, le 24 octobre 2022

Le Maire




Anne-Marie CAUSSÉ

Le secrétaire de séance



Gabriel BEUGIN